

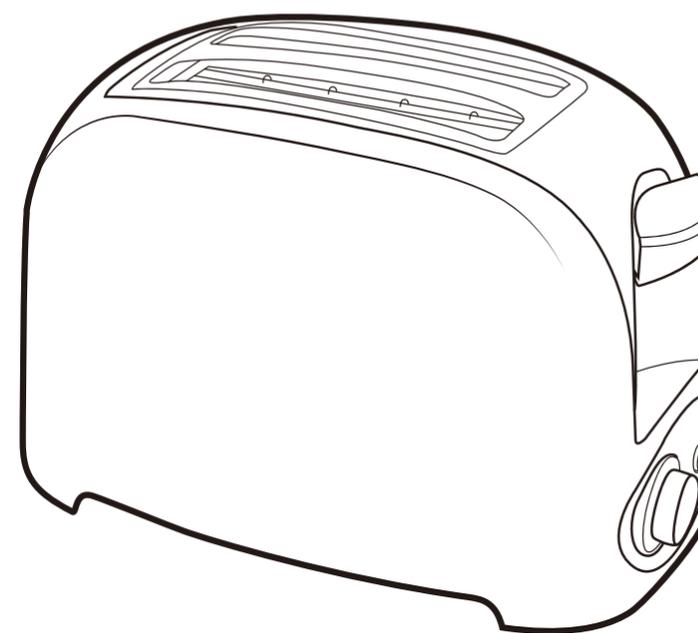
DESIGNER Anna	MANAGER Alexandra	OP: 1717	OA 48579	Reference No. 10000196015	Info to supplier: IM SIZE: A5 each page is A5, Printed into a booklet 每一页是A5, 印成一本小册子
DATE 2017/02/27	Revised No.:		Info to customer:		

Buyer (B) , Quality (Q), Design (D)



GRILLE-PAIN

750W



Fabriqué en Chine
 Importé par: **La Foir'Fouille S.A.**
 155 Avenue Clément Ader
 34174 Castelnau-le-lez France

RÉF : 10000196015
 MODÈLE: YT-6001

SOMMAIRE

- 1- Informations techniques
- 2- Instructions de sécurité
- 3- Mise au rebut
- 4- Mode d'emploi
- 5- Nettoyage et maintenance
- 6- Garantie

1-INFORMATIONS TECHNIQUES:

Modèle: YT-6001

Dimensions: 25.3x15x17cm

Données techniques :220-240 Volts~,50Hz, 750 Watts

2-INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ:

- En ce qui concerne les instructions de nettoyage de l'appareil, référez-vous au paragraphe ci-après de la notice.
 - Déballer l'appareil et les différents éléments et s'assurer que chaque pièce est en bon état et ne présente aucun dommage apparent. Ne pas mettre en service un appareil endommagé.
 - Les matériaux d'emballage peuvent s'avérer dangereux pour les enfants. Il y a un risque de suffocation, ne laissez pas les matériaux d'emballage à la portée des jeunes enfants.
 - Lors de l'utilisation d'appareils électriques, des précautions d'utilisation sont à respecter afin d'éviter tout risque de feu, d'électrochocs, de brûlures et autres dommages.
 - Cet appareil peut être utilisé par des enfants à partir de 8 ans et plus et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou un manque d'expérience et de connaissances à condition qu'elles aient reçu une supervision ou des instructions concernant l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et qu'elles comprennent les dangers encourus. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants, sauf s'ils ont plus de 8 ans et qu'ils sont surveillés.
 - Cet appareil est à usage domestique et destiné à une utilisation intérieure uniquement.
 - Maintenir l'appareil et son cordon hors de portée des enfants de moins de 8 ans.
- Les surfaces sont susceptibles de devenir chaudes au cours de l'utilisation.
- Cet appareil n'est pas destiné à être mis en fonctionnement au moyen d'une minuterie extérieure ou par un système de commande à distance intégrée.
 - Dérouler entièrement le cordon et brancher l'appareil sur une prise murale reliée à la terre.
 - Le pain peut brûler, c'est pourquoi il est recommandé de ne pas utiliser le grille-pain près de matériaux susceptibles de s'enflammer, tels que des rideaux, tissus, murs ou tout autre matériau inflammable lorsque celui-ci est en marche.

Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

3-MISE AU REBUT DU PRODUIT



La directive Européenne 2012/19/EU sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), exige que les appareils ménagers usagés ne soient pas jetés dans le flux normal des déchets municipaux. Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d'optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l'impact sur la santé humaine et l'environnement. Le symbole de la « poubelle barrée » est apposé sur tous les produits pour rappeler les obligations de la collecte séparée. Les consommateurs devront contacter les autorités locales ou leur revendeur concernant la démarche à suivre pour l'enlèvement de leur appareil.

4-MODE D'EMPLOI



1. Bouton poussoir
2. Bouton STOP
3. Thermostat
4. Grilles d'insertion
5. Tiroir ramasse-miettes

Avant la 1ère utilisation:

- Vérifier que le voltage de l'appareil corresponde au voltage de la prise sur laquelle il est branché.
- Cet appareil est équipé d'une prise électrique reliée à la terre pour plus de sécurité.

Utilisation:

Placer l'appareil sur une surface stable.
Brancher le cordon sur le secteur.
Régler le thermostat. Le degré pour griller le pain augmente avec les chiffres du thermostat : 1 à 7.1 - faible à 7 - très grillé.
Insérer la tranche de pain dans le grille-pain (ne pas insérer de tranches de pain inférieures à 15 mm d'épaisseur afin que ces tranches soient correctement maintenues durant la cuisson) et presser le bouton-poussoir jusqu'à ce qu'il se bloque automatiquement. Le voyant lumineux s'allume. Le grille-pain s'éteint automatiquement. Le pain est toasté selon le degré de thermostat choisi et est éjecté automatiquement.
Pour arrêter le grille-pain avant la fin du temps imparti, presser le bouton STOP. Le bouton poussoir revient à sa position originale.

5-NETTOYAGE ET MAINTENANCE

- Attendre que l'appareil soit complètement froid avant toute manipulation.
- Vider le tiroir ramasse-miettes.
- Le corps de l'appareil se nettoie avec une éponge humide. Ne jamais nettoyer votre appareil avec des produits abrasifs ou avec une brosse en métal.
- Stocker votre appareil dans un endroit sec et tempéré.

6-GARANTIE

Chère cliente, cher client, nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux.
Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de vous rapprocher du magasin ou de contacter le SAV :
Par email : serviceclients@lafaifoille.fr
Numéro de téléphone : 08 11 38 36 37
Attention : une preuve d'achat est indispensable pour le traitement de votre dossier (ticket de caisse ou facture)
Conditions de garantie commerciale :
1. La garantie est gratuite.
2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.
3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.

4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l'appareil dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d'utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d'achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l'ensemble de ses accessoires.

5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'une négligence, d'un montage défectueux, ou d'une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électrique, stockage, conditions d'utilisation...). Sont également exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l'emploi d'accessoires ou de pièces de rechange non d'origine, au démontage ou à la modification de l'appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l'appareil ne sera pas pris en charge.

Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir'Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Article L 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

• L'appareil doit être utilisé conformément à sa destination. Aucune responsabilité ne saurait être engagée pour tout dommage causée par une utilisation incorrecte ou une mauvaise manipulation.

• Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou toute autre personne de qualification similaire afin d'éviter tout risque.

• La température des surfaces accessibles est élevée lorsque l'appareil fonctionne, NE PAS TOUCHER.

• Afin d'éviter les risques d'électrocution, NE JAMAIS immerger dans l'eau. Ne pas manipuler l'appareil avec les mains mouillées ou humides.

• Si malencontreusement l'appareil est mouillé, retirer immédiatement la fiche de la prise de courant.

• Ne pas utiliser l'appareil si le cordon d'alimentation ou la prise sont endommagés, ou si l'appareil connaît des dysfonctionnements.

• Appeler le fabricant ou le service après-vente pour tout contrôle ou toute réparation.

• Le cordon ne doit pas toucher de surface chaude. Ne pas laisser pendre le cordon afin d'éviter tout risque d'accrochage ou de chute.

• Veiller à toujours poser l'appareil sur une surface plane et stable.

• Ne pas utiliser l'appareil à un autre effet que celui prévu.

• Ne pas laisser l'appareil en fonctionnement sans surveillance.

• Ne jamais déplacer l'appareil en le tirant par le cordon d'alimentation électrique et veiller à ce que ce dernier ne puisse pas être coincé de quelque façon que ce soit.

• Ne jamais utiliser de cordon électrique ou connecteur autre que celui fourni avec l'appareil.

• Ne pas enrouler le cordon d'alimentation électrique autour de l'appareil, ne pas le plier.

• Ne jamais mettre l'appareil au lave-vaisselle.

• Débrancher le câble d'alimentation du réseau électrique avant toute opération de nettoyage ou de maintenance.

• S'assurer que l'appareil ait refroidi avant de le nettoyer et de le ranger.

• Des morceaux de pain trop épais, emballages métalliques ou ustensiles ne doivent pas être insérés dans le grille-pain car ils peuvent être sources de feu ou d'électrocution.

• N'utiliser le grille-pain qu'avec le tiroir ramasse-miettes inséré dans son logement.

• Ne pas placer sur ou à côté d'une plaque électrique ou d'une gazinière ou dans un four électrique.

• L'utilisation d'accessoires non vendus ou non fournis par le fabricant peut causer des dommages.

• Ne pas tenter de retirer le pain lorsque le grille-pain est en marche.

• N'insérer que des tranches de pain non tartinées dans le grille-pain. De même, veiller à ne pas insérer de trop grosses tranches de pain qui pourraient gêner la remontée.

• Ne pas faire griller, chauffer des gâteaux ou cuire du pain.